NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 119 – mai 2019

Suivez notre actualité sur @UIMM44

UIMM Loire-Atlantique
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

ALTERNANCE MANUFACTURING

Créé en 2015, le salon Alternance Manufacturing rapproche les entreprises industrielles qui recrutent et les jeunes en recherche d'alternance. La cinquième édition, organisée par l'IRT (Institut de Recherche Technologique) Jules-Verne, à Bouguenais s'est déroulé jeudi 2 mai à Nantes, au Parc des Expositions de la Beaujoire.

Grâce à une plateforme de mise en relation, les candidats et les entreprises ont préprogrammé leurs rendez-vous, qui se sont concrétisés pendant cette journée. Cet événement, organisé en partenariat avec l'UIMM Loire-Atlantique, vise à développer l'alternance dans l'industrie et à valoriser les métiers et les formations.

25 organismes de formations, 60 entreprises et près de 2 000 entretiens ont fait de cet événement un véritable succès !

1NSPIRE

Socialement perçus comme solides et infaillibles, les dirigeant(e)s et les entrepreneur(e)s ne savent toujours pas à qui se confier sur leur santé, leur mal-être, leurs problèmes ou n'osent pas le faire.

De plus en plus d'études et témoignages révèlent pourtant un lien entre la performance de leur entreprise et leur santé globale.

Pour propulser cette thématique au cœur de la sphère sociale, Harmonie Mutuelle, Soregor, l'Université de Nantes, le CJD Nantes et 60 000 rebonds ont créé 1nspire, l'association qui s'engage sur les problématiques humaines et économiques des dirigeants.

Participez à la soirée lancement 1nspire - santé du dirigeant et performance de l'entreprise, en présence de Michel Cymes, le 19 juin 2019 à partir de 18h30 à la Cité des congrès de Nantes.

Pour vous inscrire, cliquez ici

AG 2019
SAVE THE DATE

Notre Assemblée Générale se tiendra le **14 mai 2019, à partir de 17h00**, à la Baule.

Le Général Pierre de Villiers, chef d'État-Major des armées de février 2014 à juillet 2017, sera notre invité d'honneur cette année.

Nous comptons vivement sur votre participation (à nous confirmer avant le 10 mai prochain).

LA MER XXL : EMBARQUEZ DANS L'AVENTURE

Le Navire des Métiers, inauguré en octobre 2018 par M. le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, est composé de deux conteneurs riches en découverte. Il mettra le cap sur le parc des expositions de la Beaujoire du 29 juin au 10 juillet dans le cadre de l'événement La Mer XXL dont l'UIMM Loire-Atlantique est partenaire.

Le Navire des Métiers, conçu et géré par la Campus de l'industrie navale, s'adresse au premier chef à une population jeune, en cours de scolarité, d'études ou de formation ; il est dimensionné pour accueillir des classes de collège ou de lycée afin de faire connaître aux élèves et aux enseignants les métiers et les débouchés qu'offrent les industries de la mer.

JURIDIQUE & SOCIAL

RECONNAISSANCE DES AT/MP : NOUVELLE PROCÉDURE D'INSTRUCTION

Un décret du 23 avril 2019 introduit, notamment, un délai de 10 jours francs, à compter de la déclaration d'accident par l'employeur, pour qu'il puisse émettre des réserves motivées auprès de la CPAM.

Par ailleurs, au plus tard 70 jours francs après la réception de la déclaration d'accident, la caisse met le dossier à la disposition de l'employeur qui dispose de 10 jours francs pour le consulter et faire connaitre ses observations. Au terme de ce délai, l'employeur peut consulter le dossier mais sans pouvoir émettre d'observation. S'agissant des maladies professionnelles, le délai d'enquête est de 4 mois. Le texte est applicable aux AT/MP déclarées à compter du 1er décembre 2019.

EGALITÉ PROFESSIONNELLE : DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI « AVENIR » DU 5 SEPTEMBRE 2018

La loi « Avenir » oblige désormais les entreprises d'au moins 50 salariés à publier chaque année des indicateurs relatifs aux écarts de rémunérations et aux mesures de correction. Le calendrier de publication des indicateurs est différent en fonction des effectifs de l'entreprise (Cf. Questions-Réponses Ministériel). Cette nouvelle obligation s'ajoute à l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle et d'établir un accord ou, à défaut, un plan d'action. Le non-respect de l'une de ces obligations expose l'entreprise à une pénalité d'1% de la masse salariale.

Un décret du 29 avril 2019 apporte notamment les précisions suivantes :

- En cas de contrôle et de non-respect de l'une des obligations, l'employeur est mis en demeure de remédier à la situation dans un délai fixé par l'agent de contrôle (minimum 1 mois)
- La BDES doit comporter les indicateurs et les mesures de corrections

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DU 8 JANVIER 2019 SUR LES SALAIRES MINIMA DES INGÉNIEURS ET CADRES

L'UIMM et 4 organisations syndicales (CFE-CGC, FO, CFDT et CGT) ont signé le 8 janvier 2019 l'accord national sur le barème des appointements minimaux garantis des IC. Suite aux formalités de dépôt, cet accord est entré en vigueur pour l'ensemble des entreprises adhérentes le 27 février 2019.

LE FORUM ENTREPRISES ARRIVE À NANTES POUR SA 2ÈME ÉDITION MARDI 11 JUIN 2019

5 organismes seront présents animant 11 stands et 7 conférences de 9h30 à 17h00 dans les locaux de la CARSAT sur les thèmes suivants :

- « Le prélèvement à la source » animée par la DGFIP
- « Comment la Carsat peut vous aider au quotidien ? » animée par la Carsat
- « Le recrutement facile avec Pôle emploi ! » animée par Pôle emploi
- « Salariés en arrêt de travail : des outils à disposition » animée par la CPAM et la Carsat
- « Accompagnement des entreprises, découvrez notre offre de services » animée par l'URSSAF
- « L'arrêt de travail : les 4 phases clés » animée par la CPAM
- « Retraite de vos salariés : les démarches et les services en ligne » animée par la Carsat

Pour connaitre le programme, cliquez ici

ACTIONS ÉCONOMIQUES

PROSPECTIVE – TOME #23

Issue d'une collecte réalisée auprès de nombreux acteurs sociaux-économiques et de l'écosystème (donneurs d'ordres, ETI, PME, partenaires territoriaux et nationaux, banques, journalistes, clusters, pôles de compétitivité, etc.), fruit des débats entre dirigeants industriels, la nouvelle publication Prospective Tome 23 vient de paraître !

Pour visionnez le Tome 23, cliquez ici.

COMPÉTENCES

CPF : PRISE EN CHARGE ADEFIM PAYS DE LA LOIRE

L'OPCAIM prend encore en charge les dépenses des actions éligibles au CPF dans la limite des heures valorisées au 1er janvier 2019 à 12,50€ HT (15€/H TTC affichés sur le compteur des bénéficiaires).

Ces dépenses comprennent le coût pédagogique et le coût du passage de la certification. Il n'y a plus d'accompagnement de l'OPCAIM sur les transports/hébergements et repas. Les salaires peuvent être pris en charge de façon forfaitaire en fonction des fonds disponibles. Si le coût pédagogique est supérieur au montant affiché sur le compteur des bénéficiaires, l'OPCAIM peut intervenir au titre de l'abondement.

L'abondement au CPF n'intervient que si le bénéficiaire du compte personnel de formation utilise l'ensemble de ses droits inscrits. Au titre de l'abondement, la prise en charge des actions de formation se fait dans la limite de 3 200 € /dossier pour les formations industrielles et 1 300 € /dossier pour les formations non industrielles.

A noter que les heures DIF disponibles sont encore utilisables jusqu'au 31/12/2020.

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE FORMATION AU PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE - UIMM - SITE DE NANTES

En octobre 2019, une nouvelle formation en alternance : le CQPM Chargé d'affaires tuyauterie, chaudronnerie, soudure débutera au Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - Site de Nantes. Cette formation est proposée en contrat de professionnalisation sur 12 mois pour des personnes ayant un BTS CRCI.

Les entreprises intéressées par ce projet et souhaitant recevoir des candidatures peuvent contacter le Service Alternance du Pôle formation au 02 51 13 81 92.

SEMAINE DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La 16ème semaine pour la Qualité de Vie au Travail (QVT) du réseau Anact-Aract se tiendra du 17 au 21 juin 2019. Cette année le thème retenu est « Vous avez dit performance(s) ? »

Toutes les informations en cliquant ici (mise en ligne du programme le 3 mai).

AGENDA

14 mai	Assemblée Générale UIMM Loire-Atlantique La Baule
14 mai	Formation « Gestion des compétences : optimiser ses ressources et identifier les potentiels » Saint-Herblain
21 mai	Formation Cycle SSE « Systèmes de Management » Saint-Herblain
23 mai	Formation « Appréhender la classification dans la métallurgie » Saint-Herblain
28 mai	Formation « Fonctionnement et attribution du CSE pour les + de 50 salariés » Saint-Herblain
5 juin	Club RH Grands Groupes Saint-Herblain
6 juin	Formation « Adapter la durée du travail aux besoins de votre entreprise » Saint-Herblain
11 juin	Formation « La réforme de la formation professionnelle et de l'alternance » Saint-Herblain
13 juin	Rencontre Prospective du CDM Le Mans
14 juin	Club Animateurs Sécurité « Visites d'entreprise » Chateaubriant

CONTACT UIMM LOIRE-ATLANTIQUE
10 chemin du Vigneau - 44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 51 72 92 60 - E-mail : ui44@ui44.fr - Site web : uimm-loire-atlantique.fr